

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2213-2 et 2213-3,
- VU le Code de la Route,
- VU les lois n°822 13 et 82 623 des 02 mars et 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes des départements et des Régions,
- Vu la demande de la DREAL Grand Est en date du 21 août 2018,
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la durée des travaux.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans le cadre d'investigations complémentaires sur l'A330 et sur un mur en terre armée, la DREAL Grand Est est autorisée à occuper le domaine public les nuits du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 21 septembre 2018 pour la fermeture de deux bretelles longeant l'A330- route de Mirecourt – RD 570.

Article 2 : En dehors de ces horaires, la circulation automobile sera rétablie.

Article 3: L'entreprise prendra toutes dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route et toutes dispositions utiles qui s'avèreraient nécessaires pour faciliter la circulation automobile.

Article 4 - Par dérogation aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup>, ces voies pourront être utilisées par les véhicules des médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 5 : Le pétitionnaire prendra en charge la signalisation et la présignalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 6 : Aussitôt après l'achèvement des travaux le pétitionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'identique.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, boulevard Lobau à NANCY,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Maire de VANDOEUVRE,
- Monsieur CROUZET – DREAL Grand Est,
- Les Services Techniques municipaux,
- La Police Municipale.

 Le Maire,  
  
D. SARTELET